

NOTE EXTERNE

De : Bernard Kerriguy
A : Direction Générale des Services – Kristell MORICE

Objet : Note de synthèse d'analyse financière prospective du budget principal de la commune de Clohars-Carnoët

1. UN CONTEXTE NATIONAL INEDIT : LA MISE EN ŒUVRE DU « PACTE DE STABILITE »

Le « Pacte de stabilité » annoncé fin avril 2014 prévoit qu'en 2017 le montant total des dépenses des administrations publiques (Etat, Sécurité sociale, Collectivités locales) devra être de 50 milliards d'euros inférieur à celui qu'il aurait été en suivant leur « rythme naturel d'évolution ».

La contribution des collectivités locales à cet effort d'économie de 50 Mds€ a été fixée à 11 Mds€ (18 Mds€ pour l'Etat et 21 Mds€ pour la sécurité sociale). Cet objectif devrait conduire à une trajectoire d'évolution des dépenses publiques de l'ordre de l'inflation.

Pour contraindre les collectivités locales à économiser 11 Mds€, l'Etat va réduire leurs recettes à due concurrence (12,5 Mds€ si l'on tient compte du prélèvement de 1,5 milliard déjà opéré en 2014). En 2017, les dotations de l'Etat aux collectivités seront globalement inférieures de 12,5 Mds€ par rapport à leur niveau de 2013. Cela représente une réduction d'1/4 des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales en 4 ans¹.

Pour Clohars-Carnoët, la perte de recettes liée au Pacte de stabilité, exprimée sous la forme d'un « prélèvement pour contribution au redressement des Finances Publiques » est estimée à 320 K€ par an à compter de 2017, soit l'équivalent de 11% des recettes fiscales (il faudrait augmenter les taux d'imposition de +11% pour compenser cette perte !), ou encore l'équivalent de 34% de l'ensemble des dotations versées par l'Etat en 2013 (les dotations de l'Etat sont amputées de plus d'un tiers en 4 ans !).

¹ Concours financiers de l'Etat hors FCTVA et dégrèvements fiscaux.

2. CONSEQUENCES FUTURES SUR L'ÉQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET COMMUNAL

Sans le Pacte de stabilité, le budget principal de la commune aurait été en capacité de financer un programme d'investissement (hors dette) de 8,8 M€ sur la période 2015-2020, soit 1,5 M€ par an en moyenne², avec une hypothèse moyenne d'évolution des charges de fonctionnement courant³ estimée à +2,5% par an, et ce sans augmentation des taux d'imposition.

La mise en œuvre du Pacte de stabilité au niveau national génère un prélèvement sur les recettes communales (estimé en cumulé à 1,7 M€ sur la période 2014-2020) qui invalide ce scénario. Si ce scénario était retenu, avec le Pacte de stabilité, et toutes choses égales par ailleurs, l'épargne nette de Clohars-Carnoët serait quasiment nulle à l'horizon 2020 et le délai de désendettement atteindrait alors 9 années⁴.

Afin de traduire au niveau local l'objectif affiché du Pacte de stabilité au niveau national, à savoir une réduction du rythme d'évolution des charges de fonctionnement, les élus ont envisagé une réduction d'environ 40% du rythme d'évolution prévisionnelle des charges de fonctionnement courant, qui passerait ainsi de +2,5% dans le scénario initial à seulement +1,6% par an (dont 1,0% d'inflation prévisionnelle, soit seulement +0,6% d'évolution « réelle »). L'objectif d'évolution des charges de personnel est ramené de +2,5% par an à +1,5% par an, celui des charges à caractère général (chapitre 011) de +2,5% par an à +2,0% par an, et celui des charges de gestion courante (chapitre 65) de +2,5% par an à seulement +0,8% par an.

Au regard des autres hypothèses retenues pour élaborer la simulation financière prospective (dont une évolution nominale des bases d'imposition de +3,5% pour la taxe d'habitation et de +3,1% pour la taxe sur le foncier bâti, et une augmentation de la population de +2,0% par an en moyenne), cet effort de maîtrise du rythme d'évolution des charges de fonctionnement permettrait de conserver le programme d'investissement de 8,8 M€ sur 6 ans sans recourir à une hausse des taux d'imposition. Dans ces conditions (1,5 M€ d'investissement par an, une bonne dynamique fiscale et une maîtrise de l'évolution des charges de fonctionnement), la ville de Clohars-Carnoët serait en mesure de conserver une situation financière satisfaisante, avec un délai de désendettement inférieur à 6 ans à l'horizon 2020 et une tendance structurelle à la hausse de ses marges d'épargne.

A la clôture du compte administratif 2014, l'épargne nette s'élève encore à 0,6 M€ et le délai de désendettement est de 4 années⁵ (contre une valeur médiane à 4,8 années en 2013 pour l'ensemble des communes de 5 000 à 7 500 habitants). Par ailleurs, la commune bénéficie d'une dynamique fiscale favorable qui devrait se confirmer dans les années à venir (avec l'aménagement de la ZAC). Cette bonne situation financière initiale permet à la commune d'absorber le choc du Pacte de stabilité au prix d'une réduction du rythme d'évolution de ses dépenses de fonctionnement, mais dans des proportions qui ne remettent pas en cause fondamentalement le périmètre d'intervention de la collectivité.

Pour de nombreuses autres communes dont la situation financière est aujourd'hui moins favorable, la mise en œuvre du Pacte de stabilité conjuguée aux contraintes d'équilibre des budgets communaux (soumis à la « règle d'or ») rendent quasiment inévitables les scénarios de hausse de la pression fiscale locale et/ou de réduction du périmètre d'intervention des Services communaux.

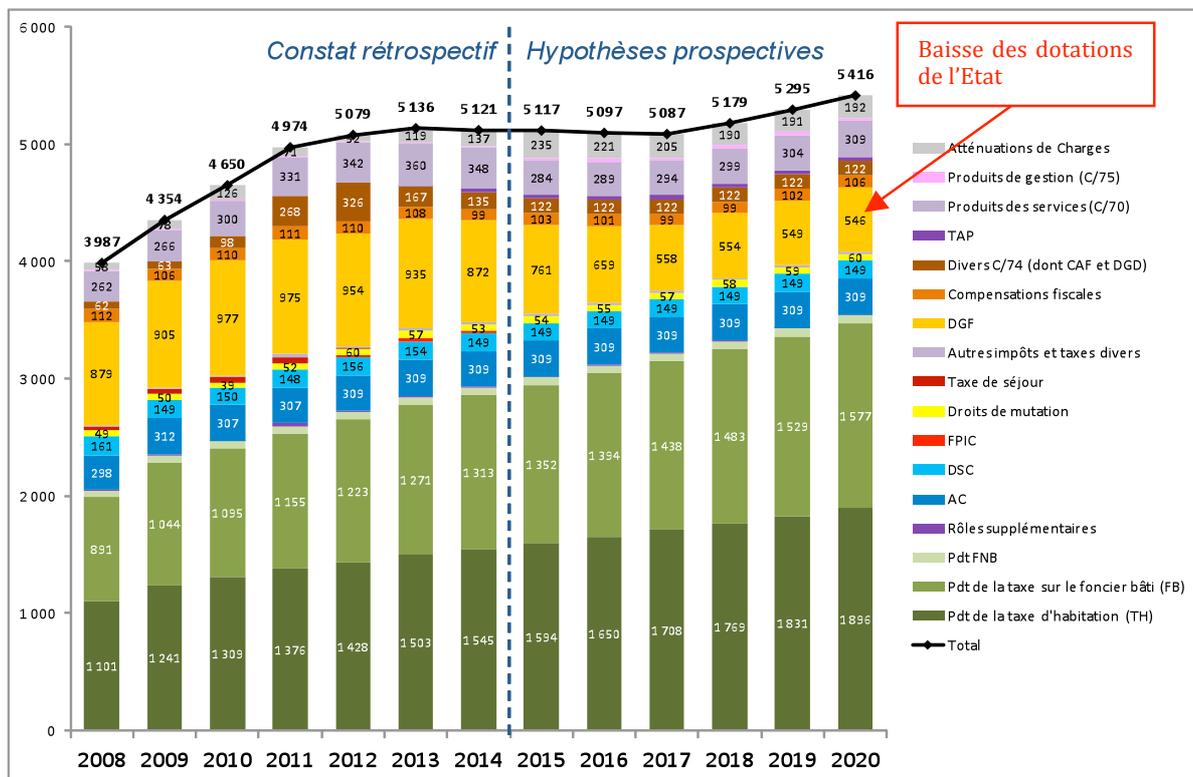
² Sur la période rétrospective 2010-2014, le niveau moyen des dépenses d'équipement s'élève à 1,9 M€ par an en moyenne (dont 0,2 M€ de fonds de concours).

³ Charges de fonctionnement hors charges financières (C/66) et charges exceptionnelles (C/67).

⁴ Le délai de désendettement exprime le nombre d'années qu'il faudrait pour rembourser l'encours de dette avec un niveau annuel d'épargne brute stable. Au delà de 10 années, cet indicateur est considéré comme excessif, le seuil de 7 années peut être considéré comme un seuil à ne pas dépasser.

⁵ 3,8 années en tenant compte des travaux en régie, 4,0 années sans tenir compte des travaux en régie, option prudente retenue pour la simulation.

Evolution des produits de fonctionnement du budget principal de Clohars-Carnoët (K€) : la mise en œuvre du Pacte de stabilité (par la baisse de la DGF) conduit à un gel des recettes pendant 4 ans



Evolution des marges d'épargne avec une hypothèse d'évolution des charges de fonctionnement de +1,6% par an sur 2015-2020, pour un volume d'investissement total de 8,8 M€ sur 2015-2020 (soit 1,5 M€ par an en moyenne)

